



Jésuites

de la Province de France

Paris, le 19 avril 2016

La Province de France de la Compagnie de Jésus condamne avec fermeté les actes de pédophilie et les abus sur les personnes venant de jésuites ou d'acteurs des institutions dont la Province a ou a eu la responsabilité.

Elle met tout en œuvre pour protéger de faits criminels les enfants dont elle assure l'éducation ou dont elle a la charge.

En septembre 2014 la Province de France de la Compagnie de Jésus a créé un groupe d'accueil et de veille pour les situations d'abus sur les personnes, dont la pédophilie

<http://www.jesuites.com/2014/09/en-cas-dabus-ou-de-pedophilie/>

Adresse mail de contact : victime-abus.accueil@jesuites.com.

Ce groupe s'assure de la participation de professionnels compétents dans les domaines juridique et psychologique. Toute personne victime ou proche de victimes est invitée à y recourir pour pouvoir être entendue et aider à la reconnaissance des faits.

Devant une affaire qui lui est révélée, actuelle ou ancienne, la Province de France s'engage à faire la plus grande clarté possible sur ce qui a conduit à de tels agissements et à vérifier l'existence ou non de faits similaires ou d'autres victimes liés à cette affaire.

Elle s'efforce ainsi de rechercher la pleine lumière qui seule peut apporter vérité et réconciliation.

En particulier en ce qui concerne les faits révélés par Monsieur Martin-Vallas, le Père Jean-Yves Grenet, Provincial de France se tourne vers toute personne victime ou témoin de tels agissements ou d'éventuels manquements de l'institution éducative de l'époque. Il les invite à s'exprimer et à contacter le groupe d'accueil et de veille.

Il exprime sa tristesse et ses profonds regrets à l'ensemble des victimes et aux acteurs de l'institution. Il souhaite avancer vers une pleine reconnaissance des faits.

Le Père Jean-Yves Grenet s'associe pleinement au contenu de la déclaration du 12 avril du Conseil Permanent de la Conférence des Evêques de France.

La Province de France y reconnaît ses pratiques, notamment quant à l'expression de la nécessité que les victimes ou leur famille portent plainte en cas de faits répréhensibles et quant à l'appel aux jésuites qui seraient auteurs de faits coupables de se dénoncer à la justice.

CONTACT PRESSE : **SEITOSEI**

jesuitesdefrance-presse@seitosei.com

Olivier COPPERMANN : + 33 6 07 25 04 48 - Laurence ROUX : + 33 6 08 51 19 47

Province de France de la Compagnie de Jésus – 42 bis rue de Grenelle – 75 007 Paris

Tél. : 01 81 51 40 10 – www.jesuites.com